



**Compte rendu
AG du 09 Juillet 2010 à Clermont en Argonne**

Etaient présents : cf. liste d'émargement

M. le Président ouvre la séance à 19h40 et demande d'excuser les personnes n'ayant pu être présentes.

1) Affaires scolaires :

• Point sur la démarche du choix de l'implantation de l'école primaire de Clermont :

M. le Président donne la parole à M. Lhuillier pour dresser un historique du dossier en cours. Il est donc question principalement d'une partie de 50 ares d'une parcelle appartenant à M. Bouilly, située près du collège d'Argonne et de l'école maternelle, ainsi qu'à proximité du lotissement André Malraux, et d'une parcelle 020 ZB 08 située à côté de celle de la future caserne du SDIS et de terrains situés à proximité de l'échangeur d'Argonne. M. Lhuillier rappelle les possibilités d'acquisition de ces parcelles. Tout en favorisant l'intérêt communautaire, une première possibilité d'acquisition du terrain en question serait de l'échanger contre une parcelle de 12 hectares et 17 ares appartenant à Mme Roger située rue des Déportés. Ce terrain étant pour partie constructible, les négociations pourront être plus intenses mais le PLU de Clermont ne rendra pas ce terrain entièrement constructible car il y a peu de population sur Clermont et qu'il est souhaité recentrer la population dans le bourg. Outre l'acquisition auprès de Mme Roger des terrains destinés à l'échange il serait nécessaire de dédommager le locataire actuel.

Mme Fagot remet en question les taux de calcul de cette indemnité.

M. Zaccharias confirme les propos de M. Lhuillier.

M. le Président synthétise les deux opportunités présentées. La première chose importante est que le terrain de la famille Roger/Estinger est de 400 000 à 320 000€. La seconde chose importante consiste en l'échange de parcelles, soit un échange de 13 hectares.. Les pourparlers sur l'implantation de la future école de Clermont à proximité du collège et de l'école maternelle se poursuivent, sans respecter le calendrier initialement proposé. Le corps professoral et les parents d'élèves préfèrent toujours cet emplacement.

Mme Fichaux demande pourquoi autant de terrains seraient cédés par la CODECOM pour acquérir un terrain d'une superficie moins conséquente ?

M. Lhuillier précise que cette démarche a pour objectif de susciter l'intérêt, on ne peut pas demander un échange égal, puisque les parcelles n'offrent pas les mêmes intérêts, notamment de part leurs situations.

Mme Fagot s'interroge sur l'efficacité d'une procédure d'expropriation pour faciliter l'acquisition de cette parcelle.

M. Lhuillier pense qu'il est dommage de procéder de la sorte.

M. le Président précise, dans le même ordre d'idée, que les élus communautaires avaient souhaité une procédure plus douce que l'expropriation..

M. Dequenue, 1^{er} Vice-président de la Communauté de Communes du Centre Argonne, rappelle que M. le Président avait envoyé un courrier indiquant que le recours à l'expropriation serait envisagé en cas d'échec de la négociation à l'amiable.

Mme Aimont, Directrice Générale des Services de la CODECOM, précise que les démarches d'expropriation ne peuvent s'effectuer que sur des terrains situés en zone constructible, ce qui n'est pas le cas du terrain en proximité du collège.

M. Pochon pense qu'un tel échange de 13 hectares contre 50 ares, d'autant plus pour un terrain en bordure d'autoroute ne serait pas porteur.

M. Lhuillier justifie cette proposition d'échange en précisant que ce terrain en bordure d'autoroute pourrait intéresser des industriels.

M. Ponsignon pense qu'il faudrait bloquer certains terrains même si la situation semble en difficulté.

M. Pochon, malgré les explications fournies, réitère ses inquiétudes face à un tel échange.

Aubrèville
Brabant en Argonne
Brocourt en Argonne
Le Claon
Clermont en Argonne
Dombasle en Argonne
Froidos
Futeau
Les Islettes
Jouy en Argonne
Lachalade
Le Neufour
Neuvilly en Argonne
Rarécourt
Récicourt



M. le Président précise que les prix ou échanges restent cohérents en fonction des prix de vente pratiqués sur l'Argonne et plus précisément Clermont.

M. le Président insiste sur l'intention de construire au bon endroit, sur une construction en cohérence avec les potentialités intéressantes proposées par cet endroit et qui répond parfaitement à certaines problématiques telles que la sécurisation de la zone et les modifications des circuits des bus.

- **Point sur les travaux – RPI Vallée de la Biesme :**

M. le Président cède la parole à M. Dequenne, 1^{er} Vice Président chargé de la scolarité et des finances. Les travaux ont débuté en Avril 2010 par les travaux de gros œuvre et d'aménagement et de mise en place de plateforme. Ces derniers ont laissé place aux travaux de maçonnerie, avec la création des plots pour l'ossature bois qui ont lieu actuellement. Aussi, la toiture de l'ancienne école est en cours de réalisation. Les trois premières semaines d'Août seront consacrées aux travaux de géothermie. M. Dequenne souligne que le chantier avance correctement, sans perturbations notoires.

M. le Président reprend la parole pour éclairer un point litigieux du dossier. Suite à des problèmes avec l'entreprise de métallerie Cordeiro sur un autre dossier, cette dernière, par courrier postal, s'est désengagée du lot métallerie du marché RPI Vallée de la Biesme. Dans ces conditions, la seconde entreprise la mieux disante sur ce lot a été contactée et s'est engagée à honorer le marché.

- **Point sur la reconstruction des escaliers de secours de l'école primaire de Clermont :**

M. le Président poursuit ses explications en évoquant les problèmes rencontrés avec l'entreprise Cordeiro concernant l'escalier de secours de l'école primaire de Clermont. Cette dernière, en charge de l'installation de l'escalier métallique, avait réalisé les côtes et les plans de masses pour l'entreprise Monti devant assurer la pose des plots béton. Cependant, après montage et fixation, l'escalier ne repose pas sur les socles. Fort de ce constat, une rencontre a été organisée entre les deux entrepreneurs, le bureau d'études béton et la CODECOM. Après avoir reconnu ses torts dans la réalisation des plans, l'entreprise Cordeiro doit en réaliser de nouveau et assurera la pose définitive de l'escalier la dernière semaine de Juillet.

M. le Président informe l'assemblée qu'à ce jour la facture n'a pas été réglée.

- **Plan de financement du RPI Vallée de la Biesme (FEDER) :**

Mme Aimont, Directrice Générale des Services, présente le plan de subvention du RPI Vallée de la Biesme auprès du FEDER. Ce dernier demande d'apporter l'amendement « si la subvention communautaire n'est pas attribuée au montant sollicité, la différence sera prise en charge par le budget de la collectivité » à la précédente délibération prise.

Aussi, elle rappelle le plan de financement suivant et indique les financements déjà obtenus:

– Accord DGE pour	:	700 000€
– Accord Région pour	:	84 250€
– Accord GIP (attente TPG) pour	:	478 950 €
– Soit TOTAL ACCORDE	:	1 263 200€
– Soit		70% du HT (1 790 000)
– et environ		60% du TTC (2 141 000)

Délibération : Validation de l'amendement et du plan de financement

Vote : Unanimité

- **Modification des horaires de l'école maternelle de Clermont :**

M. le Président donne la parole à M. Dequenne, 1^{er} Vice Président en charge de la scolarité et des finances, pour présenter la requête de l'école maternelle de Clermont. Pour des raisons de commodité, les parents d'élèves et le corps enseignant souhaiteraient avancer de 5 minutes l'ensemble des horaires de l'école maternelle de Clermont. Le Vice Président souligne que cette modification ne générerait aucun problème au niveau du ramassage scolaire et des activités périscolaires. Cette délibération engendrera l'avis de l'inspection académique sur ce point.

Délibération : Modification des horaires de l'école maternelle de Clermont :



Vote : Unanimité

2) Economie - Tourisme :

• **Point sur les travaux de la ZA d'Auzéville et avenant de l'entreprise Monti :**

M. le Président demande à M. Drouet, Vice-président de la compétence développement économique et touristique, de présenter l'avancée des travaux de viabilisation de la ZA d'Auzéville. L'extension, la modification et l'enfouissement du réseau électrique ont été réalisés durant le mois de Mai et la mise en service est effective depuis le 1^{er} Juin. De même, l'extension du réseau gaz est accomplie et mis en service depuis le 23 Juin. L'entreprise Monti, détentrice du marché, a quant à elle terminé la pose des réseaux d'eaux pluviales, potables et usées, la pose du réseau télécom ainsi que les bordures et les travaux préparatoires à la réalisation de la chaussée.

A l'heure actuelle, restent les travaux de finalisation de la voirie (enduits et ECF) lors de la semaine 30, la signalisation horizontale et verticale, la pose des candélabres ainsi que la plantation des espaces verts pour Septembre.

Cependant, suite à une incompréhension entre le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage, les travaux relatifs à une future voie d'extension de la Zone d'Activité ne figuraient pas au marché. Le montant de ces travaux (16 384.96€) étant supérieur au 5% du montant global du marché, la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 7 Juillet et a validé le devis.

M. Plessy s'interroge sur l'avancement de la construction de la caserne des pompiers. M. le Président explique que le marché d'appel d'offre du SDIS est seulement lancé depuis le 9 Juillet.

• **Convention de partenariat avec le Conseil Général de la Meuse :**

M. le Président cède la parole à Mlle Mattioli, agent de développement local, afin de présenter la convention de partenariat avec le Conseil Général de la Meuse, qui définit les compétences, objectifs et réalisations de chaque collectivité. C'est une étape préalable et obligatoire à la définition du règlement d'utilisation de l'enveloppe territoriale. Pour 2010, l'enveloppe territoriale s'élève à 58 873€.

Vote : Validation de la convention de partenariat avec le Conseil Général de la Meuse

Vote : Unanimité

• **Enveloppe territoriale 2010 Conseil Général de la Meuse : projets communaux de La Claon et Le Neufour :**

M. le Président précise que le nouveau règlement d'utilisation de l'enveloppe territoriale (58 873€) sera réalisé prochainement en s'inspirant du précédent. Au cours du dernier Conseil Communautaire du 4 Avril 2010, l'assemblée communautaire a décidé d'accorder une subvention à la commune de Froidos pour l'aménagement de la traversée du village.

Dernièrement, la commune du Neufour a déposé une demande de subvention de 5000€ pour l'agrandissement de la salle de convivialité du village. De même, la commune du Claon a déposé une demande de subvention de 15000€ pour l'accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduites, la réhabilitation de bâtiments administratifs et la modernisation d'équipements à vocation polyvalente.

Comme le règlement d'utilisation de l'enveloppe territoriale ne sera pas délibérée avant l'automne, M. le Président lance un appel aux communes afin qu'elles soumettent des projets pour utiliser la globalité de l'enveloppe.

Délibération : Accord de principe pour l'attribution d'une subvention aux communes du Neufour et du Claon

Vote : Unanimité

• **Situation OTSI**

M. le Président évoque les difficultés financières de l'OTSI présentées lors de la dernière Assemblée Générale : les dettes s'élèvent à 11000€ et la trésorerie à 850€. Durant cette rencontre, M. le Président a suggéré à l'OTSI de se tourner vers la Communauté de Communes de Montfaucon



Varenes pour l'aider financièrement. Les élus de notre CODECOM présents y ont affirmé leur volonté d'une construction commune et non pas d'accumulation des problèmes financiers.

M. le Président poursuit en précisant que l'étude du Dispositif Local d'Accompagnement se poursuit.

M. Legoux invite les délégués communautaires à se mobiliser en faveur de l'OTSI.

M. le Président précise que les élus de la CODECOM présents à l'Assemblée Générale de l'OTSI étaient invités au titre de représentants des collectivités locales. Aucun élu de la Communauté de Communes de Montfaucon Varenes n'était présent.

M. le Président affirme sa volonté d'un travail conjoint avec l'OTSI afin qu'elle devienne un outil de développement touristique et réitère son souhait de conserver l'OTSI à Clermont.

Mme Masi s'interroge sur le lien existant entre la commission tourisme de la CODECOM et l'OTSI.

M. Drouet, Vice Président en charge du développement économique et touristique, lui fait savoir que les liens vont se créer.

Mme Fagot s'interroge quant à elle sur la fréquence de réunion de la commission tourisme. M. le Président précise qu'à l'heure actuelle, les problématiques liées au tourisme reposent sur des difficultés d'organisation et non pas d'animation.

Mme Fagot précise que selon elle, les communes doivent être soudées pour sauver l'OTSI. M. le Président explique que les difficultés de l'OTSI ont été évoquées en réunion de bureau et qu'il serait souhaitable que les maires relayent les informations lors des conseils municipaux.

M. Lhuillier pense que l'OTSI n'est pas suffisamment visible.

Plusieurs élus communautaires ont exprimé leurs mécontentements au sujet de la nouvelle carte touristique éditée par Argonne Force 3. M. le Président a démenti toute implication de la CODECOM.

- **Chemin d'interprétation CSA**

M. le Président cède la parole à M. Drouet, Vice-président de la compétence développement économique et touristique, qui revient sur les raisons de son soutien à ce projet. Il explique ensuite que le projet s'est heurté à plusieurs blocages. Tout d'abord, le coût résiduel prévisionnel du projet revenant à la charge de la CODECOM demeurerait trop élevé et s'élevait à 100 680 € HT (en investissement) soit 45,30% du coût total, dans l'hypothèse où l'ensemble des subventions pouvant être sollicitées aurait été attribuées. Puis, pour s'engager dans ce projet, la CODECOM souhaitait fermement pouvoir obtenir une mise à disposition totale et durable des terrains forestiers sur lesquels serait implanté le sentier. Mais face à l'absence d'accord formel du Centre Social d'Argonne sur ce point précis de la convention, ce dernier ne souhaite pas accorder une telle mise à disposition de leurs terrains à la CODECOM, dans la convention de fonctionnement. Ensuite, la CODECOM ne possède pas dans ses statuts une compétence suffisamment détaillée lui permettant d'intervenir pour ce type d'aménagement. Enfin, aux vues de la faible fréquentation d'une installation similaire sur la commune de la Grande aux Bois et les frais d'entretien qu'elle engendrerait, la CODECOM souhaite se retirer de ce projet.

Cependant, M. le Président insiste sur la mise en place d'une réflexion sur les sentiers de randonnées.

Délibération : Retrait de la CODECOM du projet de sentier pour Personnes à Mobilité Réduite sur le terrain du Centre Social d'Argonne

Vote : Unanimité

3) Gestion des déchets

- **Situation de la déchetterie :**

Mme Aimont fait le point sur la situation juridique du dossier déchetterie. Suite à la procédure de référé du procédé expertise, les parts de responsabilité ont été fixées comme suit : 67% Setecba, 3% Eurovia et 30% CODECOM. L'avocat de la CODECOM a entamé une procédure de négociation visant à réduire la part de responsabilité de notre collectivité à 15%.



M. Muller, Vice-président en charge des déchets ménagers, précise l'importance de penser et construire une nouvelle déchetterie. En effet, la TGAP étant croissante il est important d'encourager le tri sélectif et d'offrir des installations de qualité permettant d'optimiser cette pratique. Aussi, afin de limiter l'augmentation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, il conviendrait de diminuer les volumes d'ordures ménagères et d'encombrants. C'est pourquoi la réflexion sur la création d'une nouvelle déchetterie est primordiale et urgent.

4) Cohésion sociale et Culture :

- **Schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage :**

M. le Président évoque l'historique du dossier d'aire d'accueil des gens du voyage. Le schéma 2003-2009 prévoyait l'obligation pour la communauté de communes d'aménager une aire d'accueil pour les gens du voyage sur son territoire. Dans le nouveau schéma 2010-2016 la communauté de communes est exonérée de son obligation de réaliser une aire d'accueil (pas d'obligation pour les communes de moins de 5000 habitants). Par ailleurs, aucun besoin d'un tel aménagement n'avait été observé. De plus, un tel aménagement n'aurait pu être compatible avec la présence d'une entreprise travaillant en relation avec la défense nationale.

Cependant, M. le Président précise que la commune des Islettes à l'obligation de rendre constructible un terrain occupé par une famille de gens du voyage désormais sédentarisée

- **Convention de mise à disposition de locaux pour la Micro-crèche et maison de santé rurale sur la commune de Dombasle :**

Mme Aimont précise que la commune de Dombasle-en-Argonne propose une convention de mise à disposition gracieuse d'un local rue de la concorde pour l'exercice de la compétence cohésion sociale.

Délibération: Validation de la proposition de mise à disposition gracieuse de locaux pour la micro crèche et la maison de santé de Dombasle :

Vote : Unanimité

- **Convention de mise à disposition de locaux pour la Micro-crèche sur la commune de Clermont :**

En ce qui concerne la mise à disposition de locaux sur la commune de Clermont, le même principe que pour la commune de Dombasle est proposé.

Délibération: Validation de la proposition de mise à disposition gracieuse de locaux pour la micro crèche de Clermont :

Vote : Unanimité

- **Subventions aux associations :**

M. le Président expose les différentes subventions demandées par les associations du territoire :

- **Subvention exceptionnelle Musique en Pays d'Argonne, spectacle Grease :**

M. le Président souligne la qualité du spectacle proposé par l'association et surtout par les danseurs et chanteurs. Il réitère les raisons du report du précédent Conseil Communautaire afin que les élus puissent assister à ce spectacle. Le montant de la subvention (1024€) demandée par l'association se justifie par des frais logistiques importants (éclairage et scénarisation) bien que la salle du spectacle ait été mise à disposition gracieusement par la commune de Clermont.

Délibération: Attribution d'une subvention exceptionnelle de 1024€ à l'association Musique en Pays d'Argonne :

Vote : Unanimité

- **Argonne Force 3 :**

M. le Président explique que l'association Argonne Force 3 sollicite une subvention de 250€ au titre de son festival « Notes d'Argonne » ayant totalisé 6 concerts de piano. Il est à noter que les



Communautés de Communes de Vouziers, Sainte-Ménéhould et Varennes-en-Argonne ont été sollicitées pour les mêmes montants.

Délibération : Attribution d'une subvention de 250€ à l'association Argonne Force 3
Vote : Unanimité

- Coopérative scolaire du RPI Vallée de la Biesme

Mme Aimont explique que dans le cadre d'un voyage scolaire à Versailles, la coopérative scolaire du RPI Vallée de la Biesme sollicite une subvention exceptionnelle de 30€ par enfants soit un montant total de 1320€.

Délibération : Attribution d'une subvention de 1320€ à la coopérative scolaire du RPI Vallée de la Biesme
Vote : Unanimité

- Convention CEDIFF

Dans le cadre du renouvellement de la convention avec le CEDIFF qui prévoit la mise à disposition du point public (3 heures mensuelles), une subvention de 1142,25€ est demandée (0,25€ par habitant).

Délibération : Attribution d'une subvention de 1142.25€ au CEDIFF et mise à disposition du point public
Vote : Unanimité

- Modification convention Mission locale

M. le Président annonce l'augmentation de la cotisation annuelle allouée à la Mission locale du Nord meusien, qui passe de 0,91€ par habitant en 2009 à 1€ par habitant en 2010, soit 4423€ pour 2010.

Délibération : Attribution d'une subvention de 4423€ à la Mission locale du Nord meusien
Vote : Unanimité

- Chorale 3 petites notes

M. le Président informe l'assemblée que l'association 3 petites notes a recruté un nouveau chef de cœur pour l'année 2010-2011. Cette nouvelle embauche génère un budget plus important. C'est pourquoi, l'association 3 petites notes sollicite une subvention de 1500€.

Mme Frey propose la création d'une sous commission « attribution de subvention ».

Délibération : Attribution d'une subvention de 1500€ à l'association 3 petites notes
Vote : Unanimité

- Terrain Maison de santé rurale de Clermont

M. le Président donne la parole à M. Lhuillier qui présente les avancées concernant le terrain de la Maison de santé rurale de Clermont. Pour ce faire, la Communauté de communes doit acquérir deux terrains :

- un terrain de 569 m² à 13,60€ du m² auprès de la commune de Clermont
- un terrain de 1200 m² auprès de la maison de retraite

Il est donc proposé de donner tout pouvoir au Président afin de signer tout document en lien avec ces dossiers.

Délibération : autorisation au Président pour signer tout document relatif à l'acquisition de terrain pour la Maison de santé rurale de Clermont
Vote : Unanimité

- Les amis du verre des Islettes : acquisition d'un drapeau

Afin d'améliorer la visibilité du musée du Verre des Islettes, M. le Président informe l'assemblée qu'un mât événementiel a été réalisé pour un montant de 472,42€. Il présente le rendu final sur photo.



- **Formation anglais**

M. le Président invite Melle Duchemin à présenter les modifications à apporter à la formation cours d'anglais. Fort du succès de ces cours, Mme Ducrot (professeur d'anglais) en collaboration avec la Communauté de communes, propose la création d'un troisième groupe d'anglais destiné aux débutants pour 2010-2011.

Il est proposé :

- d'ouvrir les stages de formation dans les conditions suivantes : l'effectif de 10 participants atteint pour chaque niveau,
- qu'un tarif de 170€ soit demandé à chaque participant résident de la codecom et de 190€ hors codecom
- que les recettes soient encaissées sur la régie de recettes créée au siège de la CODECOM
- de recruter un vacataire formateur (en emploi occasionnel)
- de fixer le montant horaire de la vacation à 35€ bruts pour le formateur

Délibération : ouvertures des stages de formation et modification de la rémunération du vacataire

Vote : Unanimité

- **Convention CAF pour micro crèche avec de nouveaux montants :**

Mme Aimont explique que dans le cadre de la convention CAF – Micro crèches, une première délibération en date du 23 Octobre 2009, avait été validée par les élus communautaires. Cependant, les montants ayant été modifiés, il convient de délibérer à nouveau sur ce point.

Délibération : Validation des nouveaux montants.

Vote : Unanimité

5) Administration et finances :

- **Admissions en non valeur (en fonction des demandes du Centre des Finances Publiques) :**

Mme Aimont présente les admissions en non valeur concernant le budget ordures ménagères pour 2003/2008 d'un montant de 1192.58€.

Délibération : Admission en non valeur du budget OM pour 1192.58€

Vote : Unanimité

- **Ouverture de crédits :**

Mme Aimont présente les ouvertures de crédit pour le budget:

- De fonctionnement budget principal :
 - Article 6574 /Article 022 : 3039.21€ (60)
 - Article 6574 /Article 022 : 660€ (2133)
 - Article 6067 /Article 022 : 835€ (2131)
 - Article 6574 /Article 022 : 1500€ (20)
- D'investissement budget principal :
 - Economie opération 200903:
 - Article 2318 /Article 1641 : 33 565€

Délibération : Validation des ouvertures de crédits du budget principal :

Vote : Unanimité

Mme Aimont présente ensuite le récapitulatif des subventions accordées aux associations pour l'année 2010 pour un total de 60 695.99€.

Délibération : Validation des versements de subventions aux associations pour l'année 2010 :



Vote : Unanimité

- **Ouverture de poste**

Mme Aimont présente la demande de diminution d'heures d'un agent travaillant sur le site du RPI de Clermont, soit 30.64/35^{ème} au lieu de 31.96/35^{ème}.

Délibération : Diminution horaire d'un agent sur le site du RPI Vallée de la Biesme

Vote : Unanimité

Mme Aimont évoque le projet d'ouvrir un poste d'agent d'animation sur le RPI d'Aubrèville-Neuvilly par un regroupement des postes garderie, cantine et ménage, soit une ouverture de poste de 18.03/35^{ème} sur un grade d'adjoint d'animation.

Délibération : Création de poste d'adjoint d'animation

Vote : Unanimité

Mme Aimont expose la création d'un poste d'adjoint des services techniques à 5.68/35^{ème} au complexe sportif de Clermont.

Délibération : Création de poste d'adjoint au service technique

Vote : unanimité

- **Crédit de trésorerie :**

Mme Aimont présente la proposition d'ouverture d'une ligne de Trésorerie pour les travaux de rénovation-extension du RPI Vallée de la Biesme. Les subventions attribuées à ce projet ne pouvant être versées que sur présentation des factures acquittées, il est nécessaire d'obtenir un crédit de trésorerie pour permettre de procéder aux paiements à venir.

Mme Aimont présente un tableau récapitulatif des offres des établissements bancaires : Crédit Agricole, Dexia et Caisse d'Epargne, concernant un montant d'une valeur de 1 200 000€ sur une année.

	DEMANDE	OFFRE	OFFRE	OFFRE
Organisme prêteur	CREDIT AGRICOLE/CREDIT MUTUEL/DEXIA/CAISSE EPARGNE	CREDIT AGRICOLE	DEXIA	CAISSE EPARGNE
Opération	ligne de trésorerie	ligne de trésorerie	ligne de trésorerie	ligne de trésorerie
Montant	1 200 000,00	1 200 000,00	680 000,00	1 200 000,00
Durée	1 an	1 an	1 an	1 an
Index	EONIA ou T4M	EURIBOR 3 mois jour	EONIA	EONIA (ou T4M Bi index)
Marge		0,458%	1,010%	0,800%
Commission de réservation				
Frais dossier		0,05% du montant autorisé de ligne de trésorerie soit 600€	0,2% du montant autorisé de ligne de trésorerie soit 2400€	0,1% du montant autorisé de ligne de trésorerie soit 1200€
Taux "global" (Index + marge) à la date de l'offre pour information		0,797% 06/07/2010 + 0,458% soit 1,255%	0,424% au 06/07/2010 + 1,01% soit 1,425%	0,424% (EONIA) au 06/07/2010 + 0,8% soit 1,224%
Paiement des Intérêts	mensuel	trimestre	trimestre	trimestre
Base en jours	360	non indiquée	360	360
Modalités de versement des tirages		courrier ou télécopie avant 9h30 pour envoi des fonds le jour même au trésor public		par internet
Modalités de remboursement des tirages		à notre gré en liaison avec le trésor public, reconstitution de nos droits de tirage		par internet
observations		sous réserve accord comité des prêts	montant déterminé par comité des prêts	sous réserve accord comité des prêts

Délibération : ouverture d'un ligne de trésorerie auprès de la caisse d'Epargne



Vote : unanimité

- **Autodiagnostic et développement durable :**

Mme Aimont présente l'expérimentation menée de concert avec le CPIE. L'objectif de cette étude est de redéfinir à terme les statuts de la CODECOM en commençant par un état des lieux sur de nombreux critères, notamment la bonne pratique du développement durable. Il faut déterminer les défis à réaliser par le territoire et ainsi les compétences nécessaires.

Mme Aimont présente par la suite la carte des bonnes pratiques, les défis communaux et la corrélation entre actions et enjeux.

6) Voirie :

- **Projet d'avenant au marché de voirie 2010 :**

M. le Président cède la parole à Mlle Mattioli, agent de développement local, concernant les avenants au marché de voirie 2010. Suite à une présentation des coûts (120 646.15€ TTC pour ECF enduits et entretien) et des entreprises retenues lors du marché (ECF et Enduits à l'entreprise Monti ; entretien à l'entreprise Marchand).

Elle informe également l'assemblée du retrait de la commune de Récicourt du marché et d'une partie des travaux incombant à la commune de Jouy-en-Argonne.

Cependant, en raison de quelques travaux préparatoires complémentaires et nécessaires à la remise en état de chaussées, trois avenants au marché ont été présentés aux élus. Ils seront soumis à la Commission d'Appel d'Offre. L'avenant concernerait la rue de la chapelle à Lochères, la rue du Terral à Rarécourt et la voie communale de Vraincourt à Brabant.

Concernant les travaux supplémentaires de la voie communale de Vraincourt à Brabant, M. Lhuillier précise qu'un arrangement a été établi avec l'entreprise Marchand. En effet, suite aux malfaçons des travaux de l'an passé, M. Lhuillier a réussi à obtenir la prise en charge par l'entreprise Marchand de la moitié de la superficie dégradée, soit 400m².

M. Muller demande également un dédommagement de la DDT sur ce point et pense qu'il serait utile d'arrêter l'ATESAT. M. le Président pense qu'au contraire, en raison de l'absence de compétence technique sur le domaine de la voirie, il nous est nécessaire de traiter avec une maîtrise d'œuvre.

- **Fauchage par le GAEC Thiery d'Aubréville**

Mlle Mattioli précise également aux élus que le fauchage-nettoyage des routes de compétence intercommunale a été assuré et réalisé pour un premier passage semaine 26. L'entreprise retenue est le GAEC des Lis, le moins disant.

M. Lhuillier précise sur ce point que l'entreprise a effectué un travail remarquable.

7) Habitat :

- **Appel à projet régional pour programme façades 2010-2011 :**

M. le Président donne la parole à M. Jeannesson, Vice-président en charge de la compétence Habitat et Cadre de vie, pour la présentation de ce dossier. Ce dernier expose qu'une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Régional de Lorraine pour assurer un financement de la politique d'aides aux rénovations de façades privées. La demande de subvention auprès du Conseil Régional de Lorraine s'élève à 23 025€, somme déterminée à partir d'une estimation 24 dossiers de rénovation « façades classiques » et 6 dossiers de rénovation « façades de caractère », pour 2 ans (2010-2011). La décision d'attribution de cette subvention à la CODECOM se prendra lors du prochain Comité Permanent qui aura lieu le 24 Septembre prochain.

Délibération : Validation du plan de financement et autorisation de dépôt de la demande de subvention :

Vote : Unanimité

- **Nouveau règlement façades et nouveaux montants d'aide :**



Puis, M. Jeannesson précise que le fonctionnement resterait similaire à celui que nous avons connu avec le Conseil Général de la Meuse, à savoir une prise en charge du programme 2010-2011 à moitié par le Conseil Régional et à moitié par la CODECOM.

Le Vice-président évoque également une modification des règlements façades, qui avait été suggéré par le chargé de mission du Conseil Régional. Ainsi, les montants ont été révisés à la hausse : une augmentation de 115 € pour les subvention « façades classiques » soit une aide pouvant s'élevé à 1025€ sur les nouveaux règlements, et une augmentation de 150€ pour les subventions « façades de caractère » soit une aide pouvant s'élevé de 2050€ à 3 075€ si l'ensemble des prescriptions du CAUE sont respectées.

Au sujet de cet organisme, M. Jeannesson tient à préciser que l'intervention du CAUE de la Meuse sera vivement recommandée pour les façades classiques et fermement exigée pour les façades de caractère.

Délibération : Validation des nouveaux règlements des aides aux rénovations de façades classiques et de caractère

Vote : Unanimité

M. le Président explique aux élus qu'aucun dépôt de dossier de rénovation de façade ne peut être accepté pour l'instant à la CODECOM. En effet, tant qu'aucune réponse d'attribution de subvention ne nous est fournie par le Conseil Régional de Lorraine, la CODECOM ne peut pas s'engager à enregistrer les demandes.

• **Attributions subventions façade :**

M. le Président cède la parole à Mlle Mattioli afin de présenter les demandes de subventions façade déposées.

Pour M. et Mme Charlent résidant à Neuville-en-Argonne, leur estimatif de travaux s'élevant à 1 989.73€, une aide de 497.44€ doit leur être attribuée, soit 248.72€ pour la CODECOM et 248.72€ pour le Conseil Général de la Meuse.

De la même manière, M et Mme Lombard, résidant à Auzéville-en-Argonne, ont réalisé des travaux de façades d'un montant de 10 080.53€ et, suite à leur dépôt de dossier de subvention, une aide de 915€ répartie à moitié entre la CODECOM (457.50€) et le Conseil Général de Lorraine (457.50€).

M et Mme Maradi, demeurant à Neuville-en-Argonne, ont également achevé leurs travaux de façades d'un montant de 16 355.57€ pour lesquels ils avaient déposé un dossier de demande de subvention. Ainsi, une aide de 915€ doit leur être attribuée, financée pour moitié par la CODECOM et pour autre moitié par le Conseil Général de la Meuse.

Enfin, Mme Jacquemin habitant Auzéville-en-Argonne a également achevé ses travaux de rénovation façade d'un montant de 8 578.73€. Elle bénéficie d'une aide de 915€ également financée pour moitié par la CODECOM et pour moitié par le Conseil Général de Lorraine.

Délibération : Attribution des subventions façades pour M. Charlent, M. Maradi, M. Lombard et Mme Jacquemin :

Vote : Unanimité

8) Communication :

M. le Président laisse Mlle Mattioli présenté le sommaire du 10^{ème} numéro du journal d'information intercommunal « Centr'Argonne infos ». Sont évoqués : les travaux du RPI de la Vallée de la Biesme, les travaux de voirie intercommunale, la Meuse à vélo par les élèves du RPI de Neuville, l'association des aînés de Dombasle-en-Argonne, le Cyber-base, un rappel du tri sélectif, la présentation du nouvel agent de développement durable et la présentation des délégués communautaires de Brabant-en-Argonne.

Aussi, elle précise qu'un encart supplémentaire présentant les activités sportives et culturelles des associations du territoire est joint au journal.

M. Pochon fait remarqué que la dernière distribution du journal intercommunal a du connaître certains problèmes puisque les informations fournies, notamment concernant l'ouverture de la déchetterie les jours fériés, se sont avérées trop tardives.



M. le Président informe qu'effectivement certains problèmes avaient été rencontrés pour le précédent numéro, mais qu'une information parallèle avait été mise en place pour pallier à cette perturbation.

Mlle Mattioli précise que les modifications d'horaires d'ouverture de la déchetterie avaient été affichées en mairie et qu'une publication dans l'Est Républicain ainsi que sur le site internet de la CODECOM ont également été réalisées.

9) Rivières :

- **Tranche 2 bis des travaux de la Biesme – lancement d'appel d'offres :**

M. Jeannesson, Vice Président en charge de la compétence Cadre de vie, expose les avancées du projet. A l'heure actuelle, le marché de maîtrise d'œuvre est paru au BOAMP et est également en ligne sur notre site Internet à la rubrique marché public.

- **Ruisseau du Bas Bois et étang des Bercettes – Maîtrise d'œuvre et chantier de jeunes bénévoles (convention CPIE, demande de financement AE EOA CG55) :**

M. Jeannesson poursuit en évoquant l'étude de faisabilité réalisée sur le ruisseau du Bas Bois et de l'étang des Bercettes. Cette dernière s'inscrit dans une démarche écologique visant à valoriser cette zone naturelle. Le recensement de la faune et de la flore a déjà été effectué. A ce jour, l'étude est au stade de la proposition d'aménagement.

M. le Président présente le projet plan de financement à déposé auprès de l'Eau Seine Normandie et de l'Entente Oise Aisne. La part restant à la charge de la CODECOM s'élève 37997,44€. Ce plan de financement est établi sur un estimatif.

DEPENSES H.T. PAR	MONTANT	RECETTES	MONTANT
PRINCIPAUX POSTES			
Maîtrise d'œuvre CPIE Woëvre Côtes de Meuse (6%)	10 277.20	Agence de l'Eau Seine Normandie et Entente Oise Aisne 80%	151 989.76
Travaux estimés	179 620.00	Codecom	37 997.44
TOTAL HT	189 897.20	TOTAL HT	189 897.20
TVA	37 219.85	TVA	37 219.85
TOTAL TTC	227 117.05	TOTAL TTC	227 117.05

Délibération : Validation du projet de plan de financement et de la maîtrise d'œuvre du CPIE Woëvre Côtes de Meuse :
Vote : Unanimité

- **Point sur le SM3A :**

M. Jeannesson fait état de la création du SM3A. A partir du 26 Mars 2010, l'ensemble des communes et des communautés de communes concernées par ce syndicat disposait d'un délai de 3 mois pour délibérer sur leur adhésion. A l'heure actuelle, ce délai étant révolu, la Préfecture rédige l'arrêté de création.

- **Natura 2000 forêt et étangs d'Argonne et Vallée de l'Ornain :**

Enfin, M. Jeannesson évoque la directive européenne Natura 2000, qui a pour objectif de stopper la perte de diversité biologique à l'échelle européenne. Cette directive définit également la classification des sites. Deux classifications de sites sont répertoriées : Zone de Protection Spécifique (ZPS) qui protège les oiseaux, et les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) qui visent à préserver les habitats.

Trois collectivités sont concernées par ce zonage : la Communauté de Communes du Centre Argonne, la Communauté de Communes du Pays de Revigny et la Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubécourt. Sur notre territoire intercommunal seul Froidos, Futeau et Rarécourt sont



concernés. Les représentants du comité de pilotage (COPIL) ont été élus le 22 juin 2010 dont M. Jeannesson pour notre collectivité.

10) Questions diverses :

Mme Colson, Vice-Présidente en charge de la cohésion sociale et de la culture, rappelle sa volonté d'organiser un Rallye de l'Argonne sur notre territoire en 2011, afin de renforcer les liens inter associatif et proposer une activité touristique sur le territoire.

M. Dequenne, 1^{er} Vice-Président en charge de la scolarité et des finances, évoque la question de l'assainissement sur le territoire, en soumettant une prise de compétence intercommunale en la matière et la mise en œuvre d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Il regrette que la CODECOM n'ait pas lancé d'études de zonage par regroupements de communes sur l'assainissement.

M. le Président précise que chaque commune a pris en charge son étude, certaines communes se sont regroupées (Brabant, Brocourt, Récicourt, Dombasle, Jouy) et que la création d'un SPANC sur le territoire peut être très simple par un marché de service.

Enfin, Mlle Mattioli procède à la distribution d'un dépliant sur les randonnées de Bellefontaine, financé par la CODECOM et réalisé conjointement avec l'association des randonneurs du Val de Biesme.

Le Président remercie l'ensemble des élus présents et clôt la séance à 23h10.

Bon pour diffusion,
A Clermont-en-Argonne, le 15 octobre 2010

Le Président,
Dominique DURAND